

# **Conseil consultatif**

## **Résumé de la réunion**

le 22 juin 2023



### Membres du conseil consultatif présents

<b>Stacy Hope [Président]</b>	<b>Les femmes dans l'industrie minière au Royaume-Uni</b>
<b>Angela Jorns</b>	<b>Fairphone</b>
<b>Benitha Tambwe (au nom de Paul Mabolia)</b>	<b>CTCPM</b>
<b>Brieuc Debontridder</b>	<b>Auteur et photographe</b>
<b>Holger Grundel</b>	<b>Sources Levin</b>
<b>Jaimie Wallisch (au nom de Jared Connors )</b>	<b>Assentiment</b>
<b>Nikolaus McLachlan</b>	<b>Le cobalt au service du développement</b>
<b>Jose Diemel</b>	<b>Consultant indépendant</b>
<b>Richard Robertson</b>	<b>RMAC Global</b>
<b>Olivier Delafoy</b>	<b>Exploitation minière et entreprises</b>

### Membres du conseil consultatif absents

<b>Auguste Mutombo</b>	<b>IDAK</b>
<b>Jose Diemel, PhD</b>	<b>Assentiment</b>
<b>Hugh Brown</b>	<b>Photographe</b>
<b>Nicole Hanson</b>	<b>LME</b>
<b>Sebastian Vetter</b>	<b>BGR</b>

### Membres du Secrétariat de l'AFC présents

<b>Alexandra Lukamba</b>	<b>The Impact Facility</b>
<b>Candice Jumwa</b>	
<b>David Sturmes</b>	
<b>Laura Gerritsen</b>	

<b>Abréviation</b>	<b>Définition</b>
<b>CC</b>	<b>Conseil consultatif</b>
<b>CMDS</b>	<b>Coopérative Minière pour le Développement Social</b>
<b>FCA</b>	<b>Alliance équitable pour le cobalt</b>
<b>SST</b>	<b>Santé et sécurité au travail</b>

## **Ordre du jour de la réunion**

- Présentation d'un nouveau membre du personnel de la FCA
- Présentation d'un nouveau membre du CC
- Mise à jour programmatique du Secrétariat de la FCA
- Point de discussion 1 : Crédits ASM Cobalt
- Point de discussion 2 : Cadre de suivi et d'évaluation de l'ACC
- Présidence pour 2023
- Divers

## Présentation des membres et mise à jour des programmes

- Les nouveaux membres de l'équipe de la FCA et du Conseil consultatif ont été présentés au Conseil.
- Des mises à jour programmatiques ont été fournies au Conseil consultatif sur le travail effectué depuis le début de l'année.

## Point de discussion 1 : Crédits ASM Cobalt

La FCA a donné la priorité au développement du système de crédit cobalt en tant que solution plus immédiate pour relier les utilisateurs de cobalt en aval à la production en amont et, grâce à ce modèle, canaliser l'investissement dans les sites miniers et conduire des améliorations continues pour permettre leur conformité finale avec des normes spécifiques telles que le cadre RMI. Un groupe de travail sur l'intégration de la chaîne d'approvisionnement a été mis en place avec huit membres de la FCA pour s'assurer que la FCA intègre le cobalt responsable des sites miniers de l'ASM dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les produits des entreprises en aval, ce qui est l'un des objectifs de l'organisation.

- Le concept est similaire à celui des crédits d'énergie et du secteur de l'énergie verte, où les entreprises en aval se connectent avec les producteurs en amont et paient une prime pour des pratiques plus responsables/durables sans nécessairement prendre le matériel physique dans leur chaîne d'approvisionnement - communément connu comme un mécanisme Book and Claim. Cela signifie que le crédit n'est pas lié au cobalt physique une fois qu'il a quitté le site minier.
- Le système sera lié à l'utilisation du cobalt par les entreprises en aval, puisque l'ASM contribue à hauteur de 10 à 15 % à la production annuelle de cobalt.
- En pratique, il s'agit d'enregistrer les volumes de cobalt que la coopérative minière CMDS produit à Kamilombe. La FCA crée un certificat numérique qu'une entreprise en aval peut acheter pour chaque tonne de cobalt produite par la coopérative, en payant une prime de durabilité qui est versée dans un fonds d'amélioration de la mine, un compte bancaire dédié mis en place et géré par The Impact Facility. Le fonds sera contrôlé par une tierce partie afin de réduire le risque de mauvaise gestion et de détournement de fonds.
- Un comité d'attribution des primes existant au niveau du site minier, qui comprend des membres de la coopérative et des représentants des travailleurs, définit ensuite les priorités en vue d'une amélioration ultérieure, conformément aux quatre priorités du site minier énumérées ci-dessous :

- Bonne gouvernance
  - Conditions de travail sûres et dignes
  - Protection de l'environnement
  - Développement économique inclusif
- Chacune des priorités est conçue comme un projet et mise en œuvre, suivie et communiquée à la coopérative et aux acheteurs lors de réunions trimestrielles pour suivre les progrès et recevoir des rapports financiers, au cours desquelles les fonds estimés être reçus au cours du trimestre suivant sont mis en évidence et discutés.
  - La coopérative s'engage à être transparente sur sa production. Sur la base du plan de développement de la mine, élaboré conjointement avec la FCA, la coopérative peut demander à la FCA de financer ses investissements prioritaires. La mine ne reçoit pas d'argent direct, mais des formations ou des investissements, qu'elle a codifiés comme une priorité.
  - Des entreprises comme Fairphone peuvent contribuer à l'amélioration de la mine et affirment et reconnaissent déjà que la mine est sur la voie de l'amélioration.
  - Kamilombe est le site minier pilote avant d'être étendu à d'autres mines en cas de succès.
  - La prime a été fixée à 5000 \$/tonne, soit environ 10 % du prix moyen des trois dernières années. Actuellement, elle est supérieure à 10 % car le prix du cobalt est bas.
  - L'objectif final est de permettre l'intégration physique, mais les crédits constituent une solution provisoire.
  - Les demandes d'indemnisation seront liées à l'empreinte globale de l'entreprise en matière de cobalt, que la FCA contribuera à définir dans le cadre de son offre de services aux acheteurs.

Le groupe de travail a élaboré les mécanismes des crédits, qui sont actuellement à l'état de projet. Plusieurs aspects doivent encore être précisés, notamment :

- Il est nécessaire de mettre en place un système crédible permettant de connaître la quantité produite sur le site minier et d'éviter que le cobalt ne soit revendiqué par d'autres sites miniers.
- Le groupe de travail doit également déterminer les exigences minimales en matière d'ESG pour les sites miniers participant au système de crédit afin de déterminer où les fonds seront priorisés et dépensés.
- La gouvernance des fonds devra également être correctement définie, y compris la manière dont la coopérative et les mineurs sur le terrain auront leur mot à dire dans l'utilisation des fonds en fonction de leurs besoins prioritaires.

- La tarification de ces crédits est également un point clé de la discussion. Comment devrions-nous mettre cela en place ? Quel est le prix raisonnable qui contribue à améliorer les choses sur le terrain, mais qui est également réaliste pour les entreprises ? Fairphone, membre fondateur de la FCA, est un utilisateur relativement modeste, mais il existe des entreprises qui utilisent beaucoup plus de cobalt et la tarification doit les encourager à s'engager.
- Les revendications des entreprises sont un sujet important car les crédits carbone et leur crédibilité ont fait l'objet de nombreuses discussions. Étant donné que ce système est différent de celui des crédits carbone, le groupe de travail tire des enseignements de différents secteurs et veille à créer des revendications qui peuvent être soutenues par la société civile ou d'autres acteurs afin d'éviter les accusations d'exagération.
- Enfin, la vérification et l'assurance des aspects financiers et ESG doivent être rationalisées.
- Une chaîne de contrôle de base est en train d'être mise en place sur le site, ce qui permettra d'intégrer physiquement le cobalt dans les sites miniers officiels à l'avenir. L'équipe sur le terrain a travaillé à la création d'une documentation sur les indicateurs de production, les points de preuve et les outils à partager avec le groupe de travail.
- Les membres de la task force s'intéressent à cette approche et souhaitent la développer. Certaines grandes entreprises automobiles ont également manifesté leur intérêt.
- Avec le développement en cours, la demande est presque à un stade final avant qu'elle ne soit présentée à de nombreuses parties prenantes.
- L'OCDE estime également qu'il s'agit d'un concept intéressant à explorer et est curieuse de connaître les progrès réalisés. Les orientations de l'OCDE indiquent explicitement qu'en cas de problème de développement complexe, l'action collective et l'engagement continu avec les producteurs de minerais sont encouragés.
- Le mécanisme n'empêche personne de vérifier la traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement, puisqu'il ne s'agit pas d'une revendication sur le produit physique, de sorte que les entreprises doivent continuer à faire preuve de diligence raisonnable.
- Les points de discussion présentés sont des questions essentielles que le groupe de travail a reçues lors d'autres cycles de retour d'information lorsque le concept a été présenté à l'OCDE et discuté avec le comité directeur de la FCA, et il aimerait que les membres l'aident à les étoffer.

**Question du CC :**

L'entreprise sera-t-elle obligée de payer les crédits ?

- Des certificats seraient générés, mais il n'y a pas de garantie que tous les certificats seront vendus.
- La préférence pour ce mécanisme est que les primes soient prises en compte dans le coût du produit plutôt que dans le budget RSE de l'entreprise. Par exemple, l'entreprise peut augmenter le coût du produit de 1 % car elle paiera 10 % de sa production avec des primes provenant de 10 % de la valeur du cobalt.
- Fairphone a pour objectif de déclarer que 100 % du cobalt utilisé dans ses produits est compensé par des crédits. Cela se traduira par une augmentation de 10 pourcents par rapport à la consommation actuelle. Les estimations approximatives du prix d'un VE indiquent une augmentation de 60 dollars du prix de la voiture si 100 % de la consommation de cobalt est revendiquée, ou de 6 à 10 dollars si elle est revendiquée pour 10 % de la consommation de cobalt.

#### **Réflexions du CC :**

- L'un des défis sera de trouver une limite à la charité des entreprises et à ce qu'elles font pour favoriser l'approvisionnement responsable.
- Étant donné que le système n'est pas axé sur les minéraux, la FCA devrait utiliser un seul terme pour désigner le système, de préférence Responsible Mineral Credits (RMC), afin d'éviter toute confusion à l'avenir.
- Toute communication sur le système de crédit doit être très précise, dans le cadre des efforts visant à éviter les allégations d'écoblanchiment (greenwashing) désormais courantes dans le domaine du crédit carbone.

Les membres sont invités à examiner les points de discussion et à envoyer par courrier électronique leurs commentaires et questions. Ces commentaires doivent être adressés à Angela Jorns, la présidente du groupe de travail.

#### **Point de discussion 2 : Cadre de suivi et d'évaluation de la FCA**

- Le secrétariat a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté par les sources Levin et d'autres parties prenantes à la création du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEAL).
- Le cadre, dont l'élaboration a débuté en novembre 2023, a été créé pour mesurer et évaluer l'impact de toutes les interventions de la FCA afin d'évaluer les progrès

réalisés par rapport aux objectifs des organisations et, à ce titre, d'éclairer la définition des priorités pour le MSI.

- Les travaux sont basés sur les axes de travail initialement définis par le FCA, qui portent sur le développement économique inclusif, la lutte contre le travail des enfants, des conditions de travail sûres et dignes et l'environnement général afin d'accroître l'acceptation de l'industrie du cobalt par l'ASM.
- Tous les axes de travail sont liés à une chaîne de résultats détaillée qui décrit les activités, les produits et les résultats de chaque axe de travail. Le cadre n'est pas statique ; les activités évolueront au fil du temps sur la base d'un apprentissage progressif.
- De nombreux cycles de rétroaction ont eu lieu au niveau du comité de pilotage et avec des parties externes, finalisés en février et mars, et développés sous forme de questionnaires complets distribués à 96 travailleurs de la mine, 19 travailleuses et 95 membres de la communauté.
- Un consultant externe a collecté les données de référence. À l'avenir, la FCA se chargera de la collecte des données par souci d'économie, mais elle s'appuiera sur la validation d'une tierce partie pour la vérification.
- La collecte des données a été finalisée en mai et analysée en juin et juillet. À partir de là, le Secrétariat développera un cadre de mesure ajusté, en tenant compte des résultats de l'enquête de référence afin de limiter les indicateurs à ceux dont le Secrétariat est sûr de la mise en œuvre.
- Certains indicateurs, par exemple l'amélioration du revenu des travailleurs, se sont révélés difficiles à mesurer et, à ce titre, pourraient devoir être mesurés à l'aide d'une méthodologie différente dans les futures enquêtes.

**Observation du CC :** Dans le cadre d'une recherche menée par l'un des membres du conseil d'administration en 2016, ce dernier a constaté la nécessité d'une plus grande collaboration et d'une plus grande volonté de partager les informations entre les parties prenantes qui poursuivent des objectifs similaires. Comment la FCA prévoit-elle d'utiliser les résultats existants ?

**Réponse de l'équipe de la FCA :**

- Les résultats de l'enquête de base seront utilisés pour informer les interventions en cours et futures de la FCA. Les mineurs sont encouragés à proposer des interventions à privilégier.
- La FCA se veut également transparente afin de permettre aux autres parties prenantes de tirer des enseignements du cadre et de remettre en question les approches de l'organisation.

- Le secrétariat envisagera également de partager les résultats avec d'autres acteurs industriels de Kapata qui mettent en œuvre des projets communautaires susceptibles de bénéficier des informations recueillies.
- En ce qui concerne l'interopérabilité, la capacité de la FCA est limitée, de sorte que les partenariats avec les organismes de recherche et les universités seront utiles et nous sommes heureux d'accepter les recommandations des membres du conseil d'administration.
- Nos données peuvent contribuer à une perspective plus nuancée du secteur ASM. Une fois la collecte des données terminée et analysée, le secrétariat les présentera au CC et demandera des suggestions sur la manière de relier les informations à d'autres organisations dont les connaissances et la collaboration pourraient être mutuellement bénéfiques à l'ACF à l'avenir.
- Un membre du CC félicite l'équipe pour la création du MEAL et l'engagement en faveur de la transparence, qui peut inciter d'autres organisations à être plus transparentes quant à l'impact des interventions.
- La présidente a recommandé que le Secrétariat s'engage également avec Women in Mining DRC, qui sont principalement impliquées dans les activités minières industrielles, mais en les faisant participer, on s'assure qu'une perspective sexospécifique est maintenue et qu'elle augmente la visibilité de la FCA.

### **Présidence pour 2023**

- La présidence de Stacy Hope se termine et le Secrétariat cherche un président volontaire pour les deux sessions suivantes - une occasion de diriger un groupe diversifié d'experts en fournissant des critiques constructives et des conseils sur le travail de la FCA.
- Le secrétariat enverra un courriel à l'ensemble du groupe pour inviter les membres à se porter volontaires pour ce rôle.